

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du vingt-huit juillet 2026

Nbre Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 15 Quorum : oui

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit juillet à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 21 juillet 2026.

Présents : MIGUET Frédéric, TISSERAND CHALANDE Nathalie, DUCHARNE Jean Paul, VERNIAU Evelyne, MAITRE Patrice, DORIER Isabelle, BERNARD Christian, VAISSE Mireille, BIASIELLI Gwenaëlle, BRIDAY Anaïs, MANISSIER Maxime, DESGOUTTES Johann, MATRAY Maud, THEVENET Florian, FOILLARD Etienne,

Secrétaire de séance : Evelyne VERNIAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 16/06/2026 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors les procès-verbaux à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

1 <u>Approbation de la convention de partenariat relative à la destruction des nids de frelons asiatiques entre la Commune de Fleurie et la Communauté de Communes Saône-Beaujolais (CCSB)</u>

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la lutte contre le frelon asiatique constitue un enjeu d'intérêt général. Il explique que la CCSB afin d'œuvrer à lutter contre ce nuisible propose une convention de partenariat mentionnant :

ARTICLE 1

Dans le cadre de la convention, la commune missionne des prestataires référencés pour détruire les nids de frelons asiatiques signalés sur son territoire.

ARTICLE 2: ROLE DE LA CCSB

La CCSB assurera :

Le paiement des prestataires après dépôt de leur facture sur Chorus

La communication au sujet de l'action «frelon asiatique » sur les supports de la CCSB

ARTICLE 3 : ROLE DE LA COMMUNE

Définir un référent, interlocuteur de la CCSB

Réceptionner les signalements de nids de frelon asiatique

Vérifier l'espèce (le dispositif ne concerne que le Frelon asiatique) Mandater le prestataire

Assurer les relations entre le prestataire et les personnes signalant les nids

ARTICLE 4: CONDITIONS FINANCIERES

Les charges financières liées aux interventions de destruction des nids de frelons asiatiques seront réparties comme validé en Bureau Communautaire du 28 mai 2026 :

50% du montant global TTC pris en charge par la CCSB,

50% pris en charge par la commune

La commune s'acquittera donc d'une participation de 50% du coût de l'action sur son territoire sur présentation d'une facture de la CCSB

Il est demandé au conseil de valider cette convention

2. <u>Acquisition Recours au contrat apprentissage</u>

Mr Miguet informe le conseil municipal que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

Il est demandé au conseil de :

- valider le fait de recourir au contrat d'apprentissage
- conclure dès le 03/08/2026 le contrat d'apprentissage de Mr LOUREAUX Ethan pour une durée de 2 ans au services technique afin de préparer son CAPA Jardinier Paysagiste

3. <u>Dérogation permettant à un jeune âgé d'au moins 15 ans et de moins de 18 ans, en situation de formation professionnelle d'effectuer des travaux dits « règlementés »</u>
--

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune embauche M LOUREAUX Ethan, né le 28/07/2011 en tant qu'apprenti préparant un diplôme professionnel CAPA Jardinier Paysagiste du 03/08/2026 au 02/08/2028 auprès de la MFR de Bagé le Chatel (Ain)

Dans ce cadre, M LOUREAU Ethan sera sous l'encadrement de Mr BELARDI Benjamin, adjoint technique relevant de la catégorie C, maître d'apprentissage. Les autres membres du service technique pourront être amenés à l'encadrer également (dont Mr BOUCHARD Nicolas)

L'exercice des missions nécessaires à l'apprentissage des compétences visées comporte des travaux et machines interdits susceptibles de dérogation, que sont :

- la débrousailluse
- le taille haie
- la tondeuse
- le tracteur tondeuse
-

Ces travaux seront réalisés dans les espaces verts de la commune

Il est demandé au conseil de valider la dérogation pour effectuer ces travaux sous condition de l'avis favorable de la médecine du travail et du CST

4. <u>A Prêt de tables et bancs aux habitants de Fleurie</u>
--

Le Maire expose au Conseil Municipal que la commune dispose de tables destinées à être prêtées pour l'organisation d'événements. Afin de soutenir la vie locale tout en protégeant le patrimoine de la commune, il est proposé de formaliser les conditions de ce prêt.

Le service sera entièrement gratuit. Toutefois, pour responsabiliser les utilisateurs, un chèque de caution de 500 € sera obligatoirement exigé à chaque réservation. De plus, afin de favoriser l'animation du village, les associations locales seront prioritaires sur les particuliers dans le calendrier des réservations.

Une convention sera établie pour chaque prêt avec un état des lieux d'entrée et de sortie.

Il est demandé au conseil de valider cette proposition

5. Projet de création d'un Centre de loisirs

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'à la suite de la dissolution de l'association « Chat Pitot » sur Villié Morgon, il n'existe plus de centre de loisirs dans le département 69 à proximité de Fleurie.

Ce manque de structure se fait ressentir sur la commune et ses environs pour l'accueil des enfants de 6 à 12 ans les mercredis et pendant les vacances scolaires. Un sondage a été réalisé auprès de familles en janvier 2026 : 58 familles intéressées, soit 91 enfants sur les deux écoles.

Afin de poursuivre les démarches auprès des organismes (Caisse d'Allocation Familiales, SDJES69 : Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports...), il est proposé d'acter par délibération la création d'un centre de loisirs sans hébergement sur Fleurie.

Il est demandé au conseil d'approuver le projet de création du centre de loisirs sans hébergement (CLSH) et donner son accord de principe pour la création de ce CLSH

6. Création d'un poste de directeur/trice de centre de loisirs sans hébergement

Monsieur le Maire expose que pour permettre la création de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur la commune de Fleurie, il est indispensable que ce nouveau service public destiné à l'enfance et à la jeunesse soit structuré. Afin d'assurer l'encadrement réglementaire, la gestion administrative et l'animation pédagogique de cette nouvelle structure, il convient de créer un emploi permanent de directeur de centre de loisirs.

Il est demandé au conseil de valider cette création de poste

7. Modification du temps de travail concernant deux emplois d'Adjoint technique territorial pour assurer les fonctions d'agent de surveillance du restaurant scolaire à temps non complets : 6h05 hebdomadaire annualisé.

M. le Maire informe l'Assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement et qu'il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

M. le Maire rappelle que la permanence de surveillance des élèves au restaurant scolaire sur le temps méridien était assurée par les instituteurs. A partir de la rentrée 2026, ils ont émis le souhait de ne plus réaliser cette mission.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'ajuster le temps de travail des deux postes agent technique territorial créés par délibération 26-07 afin de tenir compte du calcul d'annualisation. Ce temps de travail annualisé représente 6.05 heures hebdomadaires.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette modification de temps de travail.

8. Demande d'admission en non-valeurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier Principal du Centre des Finances Publiques de Villefranche sur Saône a transmis à la Commune, une demande d'admission en non-valeur d'un montant de 1530.80 €.

Il précise que les créances en non-valeur correspondent aux titres émis par la collectivité dont le recouvrement n'a pu être abouti par le comptable public.

Il s'agit d'une liste de recettes datant de 2024 à 2025 émis à l'encontre d'une société en liquidation judiciaire et pour laquelle il est constaté une clôture pour insuffisance d'actif.

L'admission en non-valeur est demandée par le comptable lorsque ce dernier malgré toutes les diligences qu'il a effectuées n'a pas pu obtenir le recouvrement.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver cette décision

DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER : droit de préemption non exercé

- Parcelles cadastrées section AE 316 / AE 184 et AE 278

POINT TRAVAUX INVESTISSEMENT

Rénovation groupe scolaire :

Les travaux se terminent, la réception du chantier devrait se faire le 28/08/2026

Des travaux sont à prévoir pour la réfection du toit de l'école maternelle

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION VOIRIE (Jean Paul DUCHARNE)

Suite aux intempéries du 16 juillet 2026, un talus vers la Madone est descendu, des travaux ont été effectués leur prise en charge est affecté au budget de la CCSB.

Au centre bourg, devant les brasseries, un affaissement de la route avait été constaté, l'entreprise Pétavit a réalisé les travaux.

COMMISSION TOURISME :

- **Marchés nocturnes** : en raison des fortes chaleurs et des orages 2 ont été annulés. Les participants sont au rendez-vous, un point négatif : de plus en plus souvent des incivilités sont constatées (cigarette dans le parc, piétinage des massifs, déchets jetés à terre...)
- **Festiv'été** : le spectacle de cirque du 18/07 a très bien marché, il y a de plus en plus de participants chaque année
- **Balade à la Madone** : La fréquentation est en hausse, elle est variable en fonction de la météo. Des habitués reviennent et font découvrir les balades à de nouvelles personnes. Les vacanciers du camping sont également présents et apprécient le concept. (9/08 Magie, 16/08 Yoga)
- **Fête éco tourisme**

En même temps que le marché hebdomadaire du 20/06, en partenariat avec les commerçants de Fleurie, des ateliers créatifs enfants et enfants seront proposés ainsi qu'un stand de la CCSB avec des godies.

- **Journées du Patrimoine** : Cette année, des journées du patrimoine seront organisées par la municipalité :
 - ✓ 19/09 après-midi : visite guidée de la mairie (salle des mariages), de la cave coopérative et du centre bourg
 - ✓ 20/09 après midi : visite guidée sentier des Lys, du four des Raclets et d'une maison à la chapelle des bois.
- **Fleurissement** : le passage du jury du village fleuri est programmé le 2/09, la crainte cette année est de perdre la fleur. Malgré l'implication de l'équipe de bénévole qui arrose, les plantations végètent ou meurent du fait du temps sec et chaud.
- **Déchets** : Un bac commun sera mis à disposition sur le parking au labourons pour permettre aux habitants de mettre leur poubelle. Toujours le problème du Tari ou le camion d ramassage des déchets ne veut plus passer, pas d'autres solutions à proposer pour le moment

POINTS DIVERS :

- **Vival** : Le vival devrait fermer le 31/08/2026. Des négociations sont en cours avec le groupe Casino pour permettre la réouverture prochaine d'une supérette, certainement sous l'enseigne SPAR implantée dans les zones touristiques.
- **Sécurité de l'école** : une signalétique est à l'étude proche du passage piéton ainsi qu'un passage élargi. Un boîtier d'alarme pour école en cas d'intrusion : (fait partie du dispositif PPMS Plan Particulier de Mise en Sécurité). Il émet un signal sonore et visuel distinct de l'alarme incendie pour ordonner le confinement immédiat des élèves et du personnel. Des devis sont en cours.
- **Caméra** : A la suite de diverses dégradations aux alentours de la salle des sports (graffitis, vélo sur le gazon synthétique, déchets abandonnés...), notre prestataire de gestion des caméras a été contacté pour réaliser un devis pour surveiller ce secteur.

- **Projet antenne relais** : Afin d'améliorer le réseau téléphonie sur Fleurie, la municipalité souhaite installer une antenne relais avec les 4 opérateurs. Plusieurs lieux ont été proposés : château d'eau de Montgenas (parcelle trop petite) Château d'eau des labourons (trop éloigné), reste le clocher de l'Eglise qui conviendrait sous accord de la paroisse.
- **Tapage nocturne** : certains habitants du bourg se plaignent du bruit provenant du bar restaurant « la Bascule », les propriétaires seront reçus en mairie
- **Formation des élus** : La CCSB mets en place des formations pour les élus pour ce nouveau mandat. Divers thèmes sont proposés, la durée varie de 1 à 2 jours. Ci-dessous les élus inscrits :
 - ✓ Prise en main du mandat => Etienne FOILLARD, Christian BERNARD et Mireille VAISSE
 - ✓ Les fondamentaux de l'urbanisme => Jean Paul DUCARNE, Evelyne VERNIAU
 - ✓ Finances/fiscalité/budget/comptabilité => Nathalie CHALANDE, Frédéric MIGUET, Maud MATRAY, Gilles FRANCEZ
 - ✓ Marchés et achat publics => Maud MATRAY, Patrice MAITRE
 - ✓ Cimetière et gestion funéraire => Evelyne VERNIAU, Gilles FRANCEZ
 - ✓ Relation avec les associations => Frédéric MIGUET et Florian THEVENET
 - ✓ Gestion des conflits de voisinage => Nathalie CHALANDE et Patrice MAITRE

Date prochain conseil : mardi 15/09/2026 à 18h30

Fin de séance à 20h00

La secrétaire de séance,

Le Maire,

